



**Commune de PLEUGUENEUC**

**MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**Règlement de la consultation (RC)**

**ETUDE DE FAISABILITE**

**ETAT ET USAGES DE BÂTIMENTS COMMUNAUX ET AMENAGEMENT D'UNE ZONE AU  
COMMUNE DE PLEUGUENEUC**

**Date et heure limites de réception des candidatures**

**Lundi 07 septembre 2026 à 12h.**

**Maître d'ouvrage :**

2, place de la Mairie

35720 Pleugueneuc

02 99 69 40 47

[mairie@pleugueneuc.com](mailto:mairie@pleugueneuc.com)

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **Article premier : Objet et étendue de la consultation**

#### **Identification de l'administration concernée :**

Commune de PLEUGUENEUC  
2, place de la Mairie  
35720 Pleugueneuc  
02 99 69 40 47  
[mairie@pleugueneuc.com](mailto:mairie@pleugueneuc.com)

#### **Objet de la consultation :**

La présente consultation concerne :

**Etude de faisabilité – Etat et usages de bâtiments communaux et aménagement d'une zone AU**

#### **Etendue de la consultation :**

Le marché est passé selon une procédure adaptée, en procédure restreinte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

#### **Maîtrise d'ouvrage :**

Le Maître d'Ouvrage de l'opération est la Mairie de PLEUGUENEUC représenté par Mme le Maire, Mme Mireille CAZIN

#### **Description du marché :**

Réaliser une étude de faisabilité afin d'aider le Conseil Municipal à retenir un scénario pour répondre à ses attentes.

Cette étude intégrera une programmation fonctionnelle et architecturale, une estimation financière du projet et un planning opérationnel.

Les prestations confiées au titulaire sont décrites dans le CCTP.

#### **Objet du marché :**

La Commune de PLEUGUENEUC souhaite confier à un prestataire spécialisé, les prestations suivantes :

- Diagnostic du bâtiment existant et du secteur AU ;
- Conception de scénarios d'aménagement ;
- Approfondissement du scénario retenu et étude pré-opérationnelle.

Les prestations confiées au titulaire sont décrites dans le CCTP.

#### **Calendrier de la prestation :**

La réunion de lancement est prévue le 9 novembre 2026 à 14h.

## Article 2 : Conditions de la consultation

### **Date limite de réception des offres :**

Le marché est passé selon une procédure adaptée, en procédure restreinte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 du code de la commande publique.

La procédure comprend donc **deux phases** :

**La première phase** : Les candidats fourniront un dossier de candidature comprenant les moyens humains (dont CV) et matériels, de l'équipe projet envisagée ainsi que leurs références pour des projets de même nature n'excédant pas 5 ans (photos, croquis, adresse, nature et descriptif de l'ouvrage, et tous les éléments participant à la compréhension de ces projets...).

A l'appui de cette candidature précitée, seront annexées les pièces administratives DC1 et DC2.

Pour cette première phase de la consultation, les candidats seront sélectionnés sur la base des compétences, références et moyens dédiés à l'opération concernée et selon les critères de pondération suivants :

- Compétences et moyens : 45 %
- Références : 55 %

**La collectivité sélectionnera au maximum trois candidats à l'issue de cette première phase.**

**Date limite de remise des candidatures : 7 septembre à 12h.**

**La seconde phase** : Les candidats sélectionnés devront produire une note de motivation et méthodologique, et une proposition d'honoraires.

Pour ce faire, **une visite des lieux est demandée**. Il conviendra de se rapprocher de la mairie pour convenir d'une date de visite.

### **Critères de jugement des offres :**

- La valeur technique de l'offre (60%) constituée de : la qualité de la note de motivation, la méthodologie proposée et le planning opérationnel.
- Le prix des prestations (40%).

### **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres.

### **Variantes et options**

Sans objet

### **Conditions de participation des candidats :**

Pour mener à bien cette étude, le prestataire devra combiner des compétences variées dans les domaines suivants :

- Architecture ;
- Aménagement ;
- Bureau d'études techniques ;
- Spécialiste en offre de santé.

Pour l'architecte, référence en étude de faisabilité de réutilisation et d'évolution de bâtis existant (compétence structure) et en chiffrage du coût de telles opérations (maîtrise d'œuvre).

Capacité également à se placer du point de vue de la collectivité pour estimer les conditions de réalisation du projet et établir le montant des recettes potentielles (partie recettes du bilan) connaissance des dispositifs de subventionnement, loyers.

Le titulaire s'engage à désigner un chef de projet (architecte) parmi les membres de son équipe.

Le chef de projet désigné :

- Sera l'interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage ;
- Réalisera une part significative de l'étude ;
- Sera obligatoirement présent lors des réunions de présentation des travaux au groupe de pilotage.

Le titulaire du marché s'engage donc à respecter la composition de l'équipe, telle qu'elle figure dans sa proposition.

### **Modalités de paiement et de financement**

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique.

Les paiements interviendront par virement bancaire après émission de mandat administratif dans le délai légal en vigueur de 30 jours à compter de la réception des factures.

## **Article 3 : Présentation et conditions de réception des offres**

Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique, par le maître de l'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres. Les autres documents sont retournés au candidat sans être ouverts.

Les candidats appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils adressent au pouvoir adjudicateur.

Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet d'une réparation, elles seront réputées n'avoir jamais été reçues.

### **Offre remise par échange électronique**

Elles devront être déposées sur le site : <http://marches.megalisbretagne.org>

Les formats autorisés en réponse sont : WORD, EXCEL, ACROBAT READER.

Il appartient au soumissionnaire de disposer d'un système de contrôle des virus informatiques et de s'assurer que les fichiers remis sont exempts de virus connus.

Les documents devant être signés doivent, s'ils sont remis sous forme électronique, être signés à l'aide d'un certificat de signature conforme au référentiel intersectoriel de sécurité (cf. liste des catégories de certificats de signature électronique autorisées sur <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>).

Les candidats qui présentent leurs documents par voie électronique peuvent adresser au pouvoir adjudicateur, sur support papier ou support physique électronique, une copie de sauvegarde de ces documents établie selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie. Cette copie ne

peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt, selon le cas, des candidatures ou des offres.

L'envoi doit comporter la mention lisible « Copie de sauvegarde ». Il est ici précisé que l'envoi d'une copie de sauvegarde n'est pas une obligation et qu'il appartient au candidat de décider s'il souhaite ou non utiliser cette possibilité de doubler sa transmission par voie électronique d'une transmission par voie postale.

Toute réception tardive entraîne l'irrecevabilité et le pli est renvoyé à son auteur.

### **Langue et devises**

L'offre sera rédigée en français et en euros.

### **Contenu de la proposition**

**Pour la première phase**, les candidats fourniront un dossier de candidature comprenant les moyens humains (dont CV) et matériels, de l'équipe projet envisagée ainsi que leurs références pour des projets de même nature n'excédant pas 5 ans (photos, croquis, adresse, nature et descriptif de l'ouvrage, et tous les éléments participant à la compréhension de ces projets...).

A l'appui de cette candidature précitée, seront annexées les pièces administratives DC1 et DC2.

**Pour la seconde phase**, Les candidats sélectionnés devront produire une note de motivation et méthodologique, et une proposition d'honoraires.

### **Remise des offres :**

**Pour la première phase,**  
la date limite de remise des candidatures est fixée au  
**07 septembre 2026 à 12h00.**

**Pour la deuxième phase,**  
la date limite de remise des offres est fixée au  
**02 octobre 2026 à 12h00.**

**Les auditions,**  
pour les 3 candidats retenus en 2<sup>ème</sup> phase, se dérouleront le  
**06 octobre 2026 à 14h00**

Les dossiers devront être déposés sur le site : <http://marches.megalisbretagne.org>.

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ne seront pas retenues.

#### **Article 4 : Critères de sélection des candidats et jugement des offres**

Ce jugement sera effectué dans les conditions suivantes :

**Pour la première phase de la consultation**, les candidats seront sélectionnés sur la base des compétences, références et moyens dédiés à l'opération concernée et selon les critères de pondération suivants :

- Compétences et moyens : 45 %
- Références : 55 %

**Pour la deuxième phase**, les critères de jugement des offres sont les suivants :

- La valeur technique de l'offre 60% constituée de : la qualité de la note de motivation, la méthodologie proposée et le planning opérationnel.
- Le prix des prestations (40%).